
Règlement interne

Généralités Le centre de formation suissetec est aussi ouvert à d'autres hôtes pendant les cours interentreprises (CI). Nous sommes donc priés de tenir compte des autres clients. Tous les participants doivent se conformer aux directives données par la direction du cours ainsi que par le concierge.

Locaux Les locaux suivants sont à notre disposition pendant les CI: les salles de séjour dans tous les bâtiments, le restaurant, la cafétéria, le bar, toutes les salles de classe expressément réservées à nos CI, toutes les chambres à coucher réservées pour nos participants.

Police du feu Les prescriptions de la police du feu doivent être scrupuleusement suivies. Le déclenchement du système d'alarme incendie cause des frais élevés. En cas de négligence grossière (par ex. en fumant intensément dans des locaux fermés), les frais seront facturés aux participants qui ont provoqué le déclenchement.

Interdiction de consommer drogues et alcool Il est interdit de posséder, de consommer ou de faire le commerce de drogue ou d'alcool pendant la durée du CI. Les infractions à cette disposition peuvent être punies de l'exclusion du CI. La direction se réserve le droit d'en informer simultanément le maître d'apprentissage et les parents de l'apprenant(e).

Fumer Dans tous les bâtiments ainsi que dans les chambres à coucher, il est strictement interdit de fumer. Il n'est autorisé de fumer qu'à l'extérieur des bâtiments. Veuillez utiliser les cendriers.

Repos nocturne Tou(te)s les participant(e)s aux cours doivent être présent(e)s dans leur chambre au plus tard à 22h00. Le repos nocturne commence à 22h00 au centre de formation. Après 22h30, il est interdit de sortir du bâtiment. En cas de problèmes pendant la nuit, veuillez alerter les surveillant(e)s ou la direction du cours.

Chambres à coucher Il est strictement interdit d'entrer dans les chambres à coucher des personnes du sexe opposé ou de les accueillir dans sa propre chambre quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. Les infractions au présent règlement interne seront punies de l'exclusion du cours. Les chambres à coucher doivent être rendues en bon état à la fin du cours. En cas de détérioration, la remise en état sera facturée aux participants responsables. La perte de la clé sera facturée.

Nourriture Les repas offerts dans le centre suissetec pendant tout le CI sont copieux et équilibrés. Des désirs spéciaux ne seront pris en considération qu'en cas de nécessité médicale. Tout participant s'engage à payer lui-même les consommations supplémentaires. Le non-paiement entraînera une plainte pénale.